

de Simcoe-Nord l'a déclaré, c'est la mesure par excellence pour assurer un contrôle démographique. Plus les gens connaîtront les méthodes contraceptives, moins les avortements seront nécessaires.

Il y a un aspect de la mesure dont j'ai parlé au comité et sur lequel j'aimerais revenir maintenant. J'espère vraiment que le ministre en tiendra compte dans les règlements qui découleront de la mesure. Je veux parler de la propagande contraceptive. Je suis sûr que le ministre en tiendra compte, mais je lui rappelle encore que c'est absolument nécessaire.

Le ministre et le ministère estimaient que la propagande contraceptive ne devrait pas être autorisée dans les journaux ou les médias commerciaux, mais uniquement dans les publications médicales et celles des associations de planning familial. Le ministre a agi ainsi parce qu'il voulait absolument se conformer aux recommandations du comité qui a étudié il y a quelques mois toute la question du contrôle des naissances. Alors, notre comité ne voulait pas voir se répandre d'un bout à l'autre du pays des annonces montrant les contraceptifs dans toute leur horreur. Redoutant les panneaux d'affichage et les titres criards, le comité a été très prudent dans ses recommandations.

Il est passé beaucoup d'eau sous les ponts depuis ce temps. La Chambre et le pays sont maintenant prêts, je crois, à adopter des règlements régissant l'annonce de produits anticonceptionnels comme s'il s'agissait de n'importe quel autre produit. Si la réclame visant les produits anticonceptionnels est mise dans une catégorie spéciale, elle attirera d'autant plus l'attention. Le public est maintenant habitué à voir des annonces de quantités d'articles qu'il aurait été impossible d'annoncer il y a un bon nombre d'années. Nous nous sommes habitués à voir des annonces de médicaments brevetés de toutes sortes, de produits de beauté, de papier hygiénique, de désodorisants et de produits pour l'hygiène féminine. On a légalisé l'annonce de tous ces produits et je ne vois pas pourquoi on ne devrait pas annoncer les produits anticonceptionnels.

J'ai évoqué en détails, au comité, les difficultés que pourrait susciter la division en ces deux catégories. Il y a des publicités légales qui sont de bien plus mauvais goût que ne le serait la publicité pour les contraceptifs. Il y a en ce moment une réclame ainsi conçue:

Nouvelle solution aux problèmes intimes et embarrassants auxquels ont à faire face les femmes mariées.

Comme toute femme mariée le sait, les odeurs qui chez la femme, prennent naissance dans le vagin, posent un problème d'hygiène.

Si quelqu'un a tendance à la prudence, une telle annonce encouragera le penchant. Pourtant il s'agit là d'une annonce légale. Par contre, une annonce dans une revue américaine, qui se vend également au Canada mentionne:

Jusqu'à ce que vous soyez prête à avoir votre prochain bébé...

Si le moment n'est pas tout à fait arrivé, pensez...

Suit une réclame pour une mousse contraceptive.

L'annonce de la même marque de mousse contraceptive montre le portrait d'un bébé en mentionnant:

En ce moment il a plus besoin de sa mère que d'un frère.

Vous pouvez lui donner l'attention et les soins maternels dont il a besoin si vous avez recours à la... mousse contraceptive.

Une telle annonce sera illégale si le ministre et son ministère n'autorisent pas la publication de contraceptifs dans les revues commerciales. J'espère que le ministre comprendra maintenant que ce serait là une erreur. C'est la seule lacune que je trouve à cette moitié du bill S-15.

Les femmes canadiennes sont habituées à tous ces produits contraceptifs, dont l'aspect familier ne les choque et ne les bouleverse pas. Les femmes canadiennes ne devraient pas être obligées de consulter des revues de planning familial et des périodiques médicaux. Elles devraient pouvoir obtenir les renseignements voulus par le canal ordinaire de la publicité commerciale.

Le ministre lui-même a signalé qu'il est tout à fait indispensable que le planning familial soit connu des économiquement faibles, qui ont proportionnellement le plus d'enfants. Ces pères et ces mères devraient savoir comment régler les naissances. Ce ne sont pas eux qui achètent et qui lisent les revues médicales de planning familial. Même s'ils le faisaient, les associations de natalité dirigée ne pourraient, faute d'argent, faire la publicité nécessaire.

Si on diffusait plus de renseignements sur l'orthogénie et le planning familial, nous aurions moins d'avortements. C'est un point très important, qu'il ne faudrait pas perdre de vue. Le député de Simcoe-Nord a prétendu que le gouvernement, en présentant la mesure sur l'avortement avant celle qui aurait trait à la régulation des naissances, mettait la charrue devant les bœufs. Je ne sais si le gouvernement avait le choix, mais en tout cas nous assistons à un sprint entre les deux.

Je crois que dans la deuxième partie du bill, le gouvernement met en fait la charrue devant les bœufs. Envers ce bill j'éprouve des